L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI 2 OCTOBRE 1878.


## Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, renouvelle tous les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement [illegible].

Nous engageons, par la présente, notre parti à l'accomplissement de toutes les obligations légales, émises par l'Etat de la Louisiane; et nous nous engageons à tourner nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti de 1876 et ayant eu pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 8000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Ruthford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ses charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etats-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississippi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.


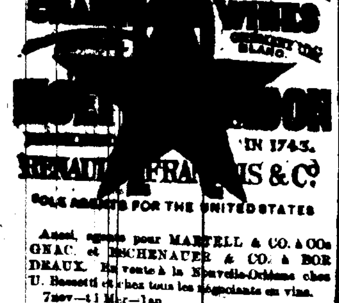


Aussi, agents pour MARTELL & CO. à COGNAC, et [illegible]SCHENAUER & CO. à BORDEAUX. En vente à la Nouvelle-Orléans chez U. Bassetti et chez tous les négociants en vins.

7nov—1 Mar—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DES— "FACTORS AND TRADERS,"

37......RUE CARONDELET......37

Actif, 30 avril '78: $1,288,316.14

ED. A. PALFREY, Président.
JNO. CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

[illegible]

G. W. Senté

1er sept—3m


## Aux départements d'incendie de l'Union et à toutes autres organisations charitables de même but.

L'ASSOCIATION charitable des [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] ... Avec les [illegible] mille cinq cents [illegible] exempts, et [illegible] des veuves [illegible] ... L'Association fait donc appel, au nom de l'humanité, à toutes les associations de même genre [illegible] parvenir.

1er sept— I. N. MARKS, Président.

## L'UNION FRANÇAISE.

[illegible] comité de secours.

L'épidémie nous enveloppe de tous côtés; elle s'étend maintenant à toutes les parties de la ville et à tous les éléments de la population. Le nombre des malades, [illegible] dans les classes pauvres, [illegible] considérables, et [illegible] à la maladie. [illegible] de multiplier les moyens de venir en aide à ceux qui souffrent et qui manquent de soins; il est également urgent de secourir leurs familles nécessiteuses.

Le Comité de l'Union Française a pour mission d'organiser des secours en faveur des indigents français atteints par l'épidémie, et de joindre ainsi ses efforts à ceux de cette admirable Association Howard et des autres institutions charitables.

Pour le seconder dans sa tâche, il fait appel aux médecins, aux pharmaciens et à toutes les personnes qui voudraient concourir, à un titre quelconque, à l'œuvre qu'il entreprend.

Il fait également appel aux sociétés françaises des autres villes et à tous les Français des Etats-Unis, espérant que ce cri de détresse, au milieu de la calamité qui nous frappe, ne restera pas sans écho.

Pour le comité,
F. TUJAGUE, Secrétaire-Trésorier.

## L'UNION FRANÇAISE.

En présence de l'épidémie qui règne parmi nous et des nombreuses et profondes misères qu'elle fait naître, l'Union Française a résolu de former un comité de secours dans le but:

1º De venir en aide, par des soins et autrement, aux Français nécessiteux, frappés par l'épidémie et n'appartenant à aucune société de secours;

2º De soulager, dans la mesure de ses ressources, les infortunes créées, dans les familles indigentes de nos compatriotes, par la mort de leurs soutiens.

Dans ce but, le comité est autorisé à recevoir des souscriptions et à faire appel à tous ceux qui désireraient concourir, par leurs services personnels ou des contributions d'argent, au soulagement de ces misères.

Sont nommés membres du comité, avec pouvoir de recueillir des souscriptions:

Président Honoraire, M. LEON BELLAGUET, Gérant du Consulat de France.
Président, M. EDGARD LARUE, Président de l'Union Française, No 8 Gallier's Court.
Sect.-Correspondant et Trésorier, M. F. TUJAGUE, 11 rue de Chartres.
M. F. JAUFROID, Vice-Président de l'Union Française, No. 22 rue de Chartres.
M. A. WALL, Vice-Président de l'Union Française, No 26 rue Conti.
M. A. GUILLEMET, Sect. de la Chambre Syndicale Consultative du Commerce Français, No. 57 rue Douane.
M. A. MAILHES, Vice-Président de la Société des Bouchers, coin des rues Poydras et Dryades.
M. P. ROQUES, Président de la Société des Garçons de Salle, coin Conti et Bourbon.
M. A. DOUSSAN, 46 rue de Chartres.
M. E. EHRARD, Président de la Société Alsacienne et Lorraine, 46 Exchange-Alley.
M. J. ANGLADE, coin Conti et Bourbon.
M. G. E. MASTHAL, coin Conti et Passage de la Bourse.
M. M. LEBLOND, 101 rue Bourbon.
M. H. SALOMON, Secrétaire-Trésorier de l'Union Française, au siège de la société rue St-Louis.

## L'UNION FRANÇAISE.

Le Comité de Secours ayant complété son organisation, fonctionnera dès à présent. Les demandes de secours peuvent être adressées à tous les membres du comité, ainsi qu'à MM.

Léon Médal, 93, rue Vieille-Levée;
Chagnard, même adresse;
Joseph David, 32, rue Vieille-Levée, près Douane;
J. Anglade, coin Bourbon et Conti.

Ces messieurs sont plus spécialement chargés des ordres pour les médecins, les pharmaciens et les garde-malades.

Pour le comité,
F. TUJAGUE, Secrétaire-Trésorier.

**Société Allemande de Secours.**—M. Jacob Hassinger, président de la Société allemande de secours a désigné les comités suivants:

Premier ward—George Auer, Ad. Leidenheimer, J. Merzweiler;
Second ward—C. H. Schenck, J. Weingart, John F. Moller;
Troisième ward—W. H. Littman, M. Vonderbank, A. Shelley, P. Wunder, Ph. Kreutz, G. Danner.
Quatrième ward — Hy. Oertling, H. Heidenheim, H. Rathjens, L. Zirkenbach, C. Huener, Hy. Rauschenbach, H. Heidenrann;
Cinquième ward — Ed. Wirth, F. Schmidt, J. Schalck;
Sixième ward—Joseph Brandner, R. F. Theurer, Richard Frotcher, E. Pragst;
Septième ward—Rev. O. Koelle, C. Lochbrunner, J. Jacobs;
Huitième ward—F. Beling, Jacob Wappler, C. F. Seeman;
Neuvième ward—E. A. Rosenfeld, Hon. J. E. Rengstorff, John Ueber, H. Mueller;
Dixième ward—Frank Lauer, Casimir Mueller, Andrew Kreutz, Robert Meyer;
Onzième ward—Maximilian Hermann, P. J. Kraemer, C. Assenheimer, C. Kuemmel;
Sixième district—C. A. Miller, Chas. F. Buck;
Septième district—H. Tebbe, Henry Juergans.

## Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

### Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1º Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2º Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3º L'Athénée décernera deux prix: le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4º La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5º Les manuscrits devront être remis au secrétaire au plus tard, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6º Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7º La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les [illegible] d'une fête littéraire.

8º Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9º Les enveloppes correspondantes aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10º Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits [illegible] ne seront rendus.

11º Le sujet choisi pour le premier concours est le suivant, et devra être traité en prose:

DE LA [illegible] DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CARRIÈRE, [illegible], L. MARTIN, D. M. P., FELIX LIMET, ALFRED MERCIER, RAOUL [illegible].


# L.S.L.

# UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE —FERA— A la Nouvelle-Orléans, Lne., LE MARDI, 8 OCT. 1878. LE GRAND TIRAGE MENSUEL De la Loterie à $2. CLASSE K.

GROS LOT: $30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, DANS LA MATINÉE DU MARDI, 8 OCT. 1878. —A LA— NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $30,000, soit | $30,000 |
| 1 Lot de | 10,000 | 10,000 |
| 1 Lot de | 5,000 | 5,000 |
| 2 Lots de | 2,500 | 5,000 |
| 5 Lots de | 1,000 | 5,000 |
| 20 Lots de | 500 | 10,000 |
| 100 Lots de | 100 | 10,000 |
| 200 Lots de | 50 | 10,000 |
| 500 Lots de | 20 | 10,000 |
| 1,000 Lots de | 10 | 10,000 |

PRIX D'APPROXIMATION:

| | |
|---|---|
| 9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit | 2,700 |
| 9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit | 1,800 |
| 9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit | 900 |
| 1,857 Lots se montant à | $110,400. |

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du 8 OCT. 1878. TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

[illegible]

M. A. DAUPHIN, Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre aura réponse [illegible].


## ASSOCIATION HOWARD.

Demandes de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux endroits ci-dessous:

Dans le District borné par l'Avenue Napoléon, la rue Peters, le fleuve et la rue Dryades—
A la pharmacie de G. W. MATTINGLY, coin Avenue Napoléon et Magasin.
A la charge de Columbus H. Allen.
Entre les Avenues Napoléon et Louisiane, le fleuve et la rue Dryades—
A la pharmacie du Dr W. W. BLACK, coin Magasin et Avenue Louisiane.
A la charge de Fred. N. Ogden.
Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Toledano et Première—
A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Tchoupitoulas et Sixième;
A la pharmacie de MAINAIGRE, coin Washington et Magasin.
A la charge de S. B. Newman.
De la rue St. Charles à la cyprière, entre les rues Toledano et Première—
A la pharmacie de A. GABERT, coin St Charles et Washington.
A la charge de F. R. Southmayd.
De la rue Première à Felicity Road, entre la rue St. Charles et le fleuve—
A la pharmacie G. LEROY, coin des rues Joséphine et Tchoupitoulas;
A la pharmacie E. BRAND, coin des rues St. André et Magasin.
A la charge de Henry Ginder.
De la rue St. Charles à la cyprière, entre Félicité Road et Première—
A la pharmacie WM. GRANER, coin des Dryades et St. André.
A la charge de Thomas Green.
De Félicité Road à la rue Terpsichore, entre la rue St. Charles et le fleuve—
A la pharmacie VOGEL & TUMA, coin des rues Magasin et Félicité Road;
A la GROCERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.
A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.
A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
De Félicité Road à la rue Julia, de la rue St. Charles à la cyprière—
A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades;
A la pharmacie CURTIU, coin des rues Carondelet et Delord.
A la charge de J. M. Vandegriff.
De Terpsichore à la rue Julia, et de la rue St. Charles au fleuve—
A la pharmacie de WM. C. HARRISON, coin des rues Magasine et Thalie.
A la pharmacie de TURNER, coin des rues Annonciation et Gaiennie.
A la charge de Fred. F. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
De Julia à Canal, entre Remparts et le fleuve.
A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julia.
A la pharmacie coin Carondelet et Poydras.
A la charge de Geo. A. Pike.
Entre Julia et Canal, de Remparts à la cyprière—
A la pharmacie de J. B. LAVIGNE, coin Baronne et Poydras.
A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magasin et Lafayette.
A la pharmacie de GEO. BAIRNSFATHER, No 272 rue Commune.
A la pharmacie de M. FREUND, No 42 rue Franklin.
A la charge de A. J. Vandegriff.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Canal, le Lac et la rue Orléans.
A la pharmacie de ST-CYR FOURCADE, coin Remparts, côté nord, et Canal.
A la charge de Jules Aldigé.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, le Lac et la rue Orléans.
A la pharmacie de SCHMITT, coin Hôpital et Remparts.
A la charge de L. W. Baquié.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, Levée et Orléans.
A la pharmacie de L. LLADO, rue de Chartres, en face la rue Madison.
A la charge du Dr. J. H. Pike et Félix Legendre.
A la pharmacie ALPHONSE GAMOTIS, rue Claiborne No 389.
A la pharmacie A. GRAMBOIS, coin Esplanade et Bourgogne.
A la pharmacie ERNEST HUBERT, 383 Esplanade.
A la pharmacie F. BACHLER, No 380 Royale, coin Français.
A la pharmacie ADRIEN BÉRET, coin Champs Elysées et Bons Enfants.
A la pharmacie LÉON DURIEU, No 395 Claiborne, côté Nord.
A la charge de MM. J. B. Vinet et P. Buchanan.
E. LARRIEU, coin Urquhart et St-Bernard.
Du Fleuve à la cyprière, entre Champs Elysées et la section au-dessous du 9me ward—
A la pharmacie T. DAVIESON, coin Victoire et Marigny.
A la pharmacie P. SHAEFFER, coin Craps et Bourgogne.
A la pharmacie SEAMAN, coin Royale et Enghien.
A la pharmacie C. WALLES, coin Enghien et Dauphine.
A la pharmacie VON GOHREN, coin Louisa et Royale.
A la pharmacie ROSENFELD, coin Lesseps et Dauphine.
Ou autres pharmacies.
A la charge de John M. Coe.
A la pharmacie BONJOUR, coin Champs Elysées et Love.
A la pharmacie GAMOTIS, No 381 rue Claiborne.
A la charge de P. Buchanan et du Col. Vinet.

Par ordre de l'Association
30 août— F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.

**Bureaux de la compagnie d'assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.**—Nlle-Orléans, 27 juillet 1878.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 22 du courant, le bureau de direction suivant a été élu devant servir l'année courante:

| | |
|---|---|
| JNO. WILSON, | M. MELLINGER, |
| E. PRAGST, | A. WALZ, |
| M. POPOVICH, | F. AUFMKOLK, |
| B. BALOT, | WM. FAGAN, |
| M. ABASCAL, | H. SCHROEDER, |
| D. HUGHES, | J. SAMBOLA, |
| A. D. FINLAY, | A. HABER, |
| THEO L. BUGG, | S. M. MILLER, |
| F. JAUFROID, | GEO. ELLIS, |
| F. SANCHO, | J. H. MENGE, |
| F. THORMAEHLEN, | M. MANN, |
| P. E. SARRAZIN, | A. XIQUES. |
| | N. SEIBEL. |

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Pragst a été élu président, M. John Wilson, vice-président, et W. P. M. Schneidau, secrétaire.

P. M. SCHNEIDAU.
28 juil—


## THE ROYAL, A Hamilton Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées. Il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE.

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc. écrire à
HOOD & BROTHER, propriétaires, Hamilton, Ontario.
20mai—

## Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART, Au No 43 de la rue Baronne, MAURICE J. HART, Directeur.
12 jan—1an

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17......RUE BARONNE......17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.
20 jan—1an

S.N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO, successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros vins et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.
30août—1an

ANT. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE
Avances faites sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

On a demandé comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine; Phthisie, Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Asthme, Fleurs blanches, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le pansement des plaies.

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les feuilles de l'Eucalyptus sont employées avec le plus grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la feuille de cette plante, est un préservatif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No [illegible] TCHOUPITOULAS N. O.

MAGASIN DE MUSIQUE DE
GRUNEWALD,
Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde,
A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE
PLEYEL, WOLFF & CO., DE PARIS,
PIANOS DONT PLUS DE 67,000 [illegible]

[illegible] faits en se [illegible] le nombre [illegible] considérable [illegible] une maison [illegible] LA POPULARITE DE CES INSTRUMENTS. [illegible] Renseignez-vous que les PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement de la fabrique. Aucun établissement dans le Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations. GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIANOS

LES STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS," qui excellent TOUS LES AUTRES, pour la vente des pianos si recherchés de KNABE, HAINES et FISCHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant. ORGUES des meilleures maisons.—Importation de tout ce qui se rattache à la musique. Cordes, etc. VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

S'adresser à
Louis Grunewald,
Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

PHILIP WERLEIN,
No. 135, RUE DU CANAL.
Le plus grand magasin de Pianos et de Musique dans le Sud,
M. WERLEIN offre un assortiment de plus de
200 PIANOS ET ORGUES

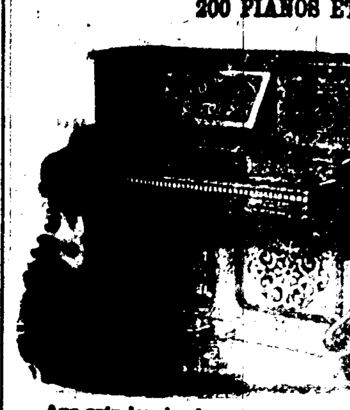

Comprenant les célèbres Pianos Chickering qui sont sans rivaux. Aussi les excellents Pianos Mathushek, Hardman & Hale, droits et carré. Aussi les ORGUES renommées [illegible] & MASON & HAMLIN,

Aux prix les plus bas et aux conditions les plus avantageuses qui aient jamais été offertes.

PIANOS NEUFS pour $200 et au dessus pleinement garantis.
PIANOS D'OCCASION en excellent état pour $25 et au dessus.
ORGUES NOUVELLES pour $50 et au-dessus.

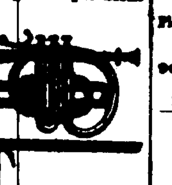

Réparation, accord, loyer et échange de pianos, aux conditions les plus raisonnables.
Importation directe de musique, d'instruments de musique, etc.
1er sept—

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE,
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters, 56 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 78.—1 an.

PHARMACIE DUCONGÉ,
89......RUE DE CHARTRES......89
NOUVELLE-ORLÉANS.
A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'il faut pour un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit la modicité de ses prix. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Ducongé. Agence pour la vente de Wilson's Dysentery Remedy.
1er sept. — 1 an.


## Lieux d'enregistrement.

Mairie de la Nlle-Orléans,
Hôtel de Ville, 30 août 1878.

LES lieux ci-dessous mentionnés ont été désignés comme bureaux d'Enregistrement pour les différents Wards de la ville, à savoir:

1er Ward. Transféré au No 182, rue Annonciation, entre Terpsichore et Robin, le 27 courant
2d .. No 244 rue Carondelet, entre Delord et St-Joseph.
3e .. No 4 rue Perdido, coin St Charles.
4e .. Rue des Remparts, coin Conti
5e .. Rue des Remparts, coin Ste Anne.
6e .. No 129 rue Hôpital, près Bourgogne
7e .. Coin Esplanade et Peters
8e .. Coin Grands-Hommes et Poete.
9e .. Coin Grands Hommes et Elmire.
10e .. Coin Ste-Marie et St-Charles.
11e .. Au coin des rues Washington et Magasin.
12e .. Au coin de l'Avenue St. Charles et de la rue Berlin, du 26 au 28 courant.
Au coin des rues Tchoupitoulas et Austerlitz, du 30 septembre au 5 octobre inclusivement.
Au coin de la rue Tchoupitoulas et l'Avenue Louisiana, du 7 octobre au 12 octobre inclusivement
Au coin de l'Avenue Louisiane et de la rue Magasin, du 14 octobre au 21 octobre inclusivement.
13e .. Coin Nord-Ouest de la rue Magasine et Bordeaux.
14e .. Rue Magasin, entre l'Avenue Peters et Octavie.
15e .. A la Maison de Cour d'Alger.
16e .. Maison de Cour.
17e .. Coin Seconde et Jefferson.

On appelle l'attention du public aux dernières clauses de la section 19 de l'acte No 100, approuvé le 30 avril 1877.

ED. PILSBURY, Maire.
30 août—60 f

## CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL — SEPTEMBRE 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

| | |
|---|---|
| Amoreth (Jean) | Lanande |
| Béloin | Lahargue dit Auguste |
| Besson | Loge Jean, Auguste née Mussinet |
| Calaviar | |
| Constantin (Pierre Adrien) | Mago |
| Dument (Marguerite) | Nedus (Jean Marie) |
| Dedieu (Pamphile) | Nedus (Louis) |
| Fiquet (Jean Jules) | Orteli (Antoine Marie) |
| Grégoire (Jules) | Rouquier (Jules) |
| Guirol (Barthelemy) | Sourdeisix (Germain) |
| Gustave | Villeneuve (Henry) |
| Germain (A bord de la Suzanne) | |

Le nommé Sembrés (Marie Louis), boucher au Marché Français, soldat de la classe de 1878, est invité à venir retirer sa feuille de route au consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat,
3 sep LEON BELLAGUET.


J. L. BALTZ,
Au No 81 de la rue de la Douane,
NOUVELLE-ORLÉANS,
Propriétaire du Pavillon du Chemin de Fer,
A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au lac. Rafraîchissements aux prix de la ville.
26 mai—3m

J. THOMSON & BROS.,
Importateurs et Marchands de
Voitures, Wagons
et matériaux à fabriquer les
CHARRETTES,
Et fabricants de
Voitures légères et de Wagons à ressorts.
Tout à des prix raisonnables.
68 & 70 RUE DES REMPARTS
Côté Sud,
Entre Commune et Gravier.
11 sept—3m


## Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 29 Sept. 1878.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

| | |
|---|---|
| Addotto Gaetano | Marque Jean Pierre |
| Amarethé Jean | Maggiore Giovani |
| Bateano Alexandre | Martene Salvatore |
| Beaucou Joseph | Messina Fidele |
| Bonaparino Salvadore | Marea Aristide |
| Bruni José | Passuzzo Michele |
| Cantero José | Patralia Gregorio |
| Cambellis Masairo | PicoseGiuseppe |
| Carlo Natale | Paisana A. Dr. |
| Catani Giuseppi | Italy H. |
| Caruso Giuseppe | Sebastiano di Palermo |
| Culmone Francesco | Spano Gaetano |
| Cutrera Pasqual | Saavedra Victoreano |
| Domenne Julien | Tarro Salvatore |
| Dufour Auguste | Tufanco Paolo |
| Fanett D. | Zucu Stefano G. |
| Gagnon Edouard | Initiales. |
| Bruce Salvatore | Directeur du journal Le Carillon. |
| Geraleme Pietro | |
| Lecaso Adolphe | |

LISTE DES DAMES.

Blanchin Veuve Madame.
Bremoz Maria Mademoiselle.
De Rosina Adelaide La Da.
Deprige Louise Mademoiselle.
[illegible] Madame.
[illegible] Rosalie Madame.
[illegible] Madame.
Paulina A. J. Madame.
[illegible] Claire Madame.
[illegible] Madame.

A. S. BADGER, Maître de Poste.


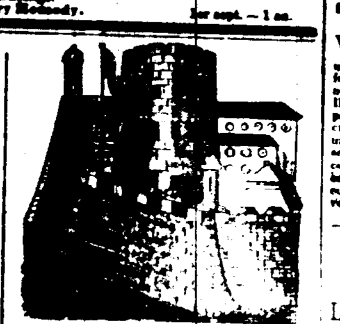

Malakoff Bitters,
PATENTÉ EN 1866.
Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.
ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant
96......RUE CONTI......96

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, ont un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif,—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité le certificat de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation, les maladies du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilaire. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la tour représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

PROCURATIONS. PASSEPORTS
E. A. PEYROUX
— NOTAIRE —
83......Passage de la Bourse......83
Entre Conti et Bienville,
Se charge de procurer les passeports avec promptitude, et de faire les procurations à meilleur marché que le Consul.
27oct—1an

AUX DAMES!
Confections toile des meilleurs goûts,
Détaillées aux prix de gros.

Confection de deux pièces, $2.50; confection de trois pièces, $3.00, expédiées par le courrier, franc de port. Cinq ou plus de cinq confections, expédiées par l'exprès, à nos frais. Nous faisons une grande quantité de ces articles pour le commerce et en avons déjà vendu des milliers; ils sont bien faits, élégamment garnis de brun ou de noir, et la partie supérieure est en liseré blanc. Le buste a de 28 à 42; nous ne [illegible] de plus grande sans rien demander de plus. Les dames qui voudront être nos agents et vendront 10 confections en recevront une gratis. Ecrire très lisiblement son nom, son bureau de poste, son comté et son Etat, et écrire de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreur. Envoyer par lettre, ordre ou traite. Satisfaction garantie. Chaque personne achetant a droit à la nouvelle plume et au nouveau [illegible] de Foster. Adresser toutes les demandes à
G. W. FOSTER & CO.,
172 à 285 E. Madison St. Chicago
22juin—

AVIS IMPORTANT.

Avez-vous à souffrir des rats et des souris? Chacun répond: OUI!

Le Blé empoisonné de Mitchell,

découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé entiers qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les extermine.

Il suffit d'en faire l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats-Unis est chez

M. T. Creamer & Co.,
fabricants et chimistes, au No. 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 35 de la rue des Magasins.
30 juin—Sa. MerVD.

H. CASSIDY & Co.
(Maison établie en 1836.)
Au No 95 de la rue du Camp,
Nlle-Orléans.

Vendeurs et agents pour la vente de ducks en coton,—marchandises, en gros et en détail, de—Toile [illegible] et fantaisie, à raies, pour tentes, —Fabricants de— Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux, étrangères et fantaisie, [illegible] à drapeaux, toiles couleur, aux prix de fabrique. Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, [illegible] "grocerie" aux prix du Nord.
20 mai—3m.

FABRIQUE DU SUD.
EXTRAITS CONCENTRÉS
—DE—
ATKINSON.
EXTRAITS [illegible] SAVEURS POUR LA CUISINE.
Vanille, Limon, Fraise, Orange, Amande, Pêche, Céleri, Gingembre, Framboise, [illegible], Ananas, Banane.

Pourquoi faire venir des villes du Nord, des articles de ce genre quand nous en avons de tout aussi bons à notre porte!

Ces extraits sont des plus concentrés et ont le goût exquis, l'arôme délicieux du fruit dans toute sa fraîcheur. Il n'y a rien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.

La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.

Fabricants et propriétaires,
W. T. Creamer & Co.
Chimistes,
Au No 94 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, Lne.

A vendre, en gros, par Thos. W. G. LYON & Co., grocers, à la Nlle-Orléans, Lne.

Demandez à votre épicier les "extraits d'Atkinson." Vous ne trouverez rien de comparable sur la place.
30juin—Sa—MerVD

A. BONNET. WM FRANTZ. H. OPITZ
A. BONNET & CIE.,
66......RUE ROYALE......66

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits.—Les principes commandes et des réparations de tous genres, ont été également réduits de 25 cts

MM. Frantz, Opitz et Kreihs—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.
1er sept—1 an—DMJ

FOURNEAU
ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'ÊTRE mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Géorgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le soussigné l'offre, en outre, à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,
Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,
Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine et pompes.
90......rue Baronne......90
Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—1 an NLLE-ORLEANS, LNE.

BOIS! BOIS!
De toutes sortes,

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. P. Fraser" et "Joséphine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON. No 275 rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin, aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 156. S'adresser par la poste, Lock box 1060.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

| | |
|---|---|
| Bois de chêne (le meilleur) par corde | $5 50 |
| Bois de frêne do do | 6 50 |
| Chêne et frêne mêlés do do | 5 00 |

Rabais libéral fait aux marchands. Pleine mesure garantie. Tout le monde sera satisfait.
16 déc— H. CASSIDY J. F. HOGAN

F. Gonthier.
MARCHAND—TAILLEUR
—ET—
Importateur de Draps français, de Chemiserie, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus vastes et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
15 nov—1 an


## Etat de situation semi-annuel —DU— LOUISIANA NATIONAL BANK —DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS.

A la clôture des affaires du 29 juin 1878.

RESSOURCES.

| | | |
|---|---|---|
| Prêts et escomptes | $1,419,806 60 | |
| Bons des Etats-Unis | 580,000 00 | |
| Autres bons | 321,020 58 | |
| Local de la Banque et autres propriétés foncières | 296,011 59 | |
| Cinq pour cent, fonds de rachat | 24,750 00 | |
| Compte de prime | 16,497 80 | |
| Change américain | 429,019 62 | |
| Currency | $845,916 94 | |
| Espèces: Or | $8,612 02 | |
| Argent | 24,000 00 | |
| | 32,612 02 | |
| Chèques pour le Clearing House | 127,534 01 | |
| | | $1,006,062 97 |
| | | $4,003,169 16 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital | $1,000,000 00 | |
| Surplus | 300,000 00 | |
| Profits nets non payés | 116,496 72 | |
| Billets en circulation | 495,000 00 | |
| Dépôts | $1,890,768 25 | |
| Dû à des banques et à des banquiers | 306,904 19 | |
| | | 2,197,672 44 |
| | | $4,003,169 19 |

A une réunion spéciale des directeurs, un dividende de cinq pour cent a été déclaré payable, à la Nlle-Orléans et à New York, à dater du 1er juillet 1878.

A. LURIA, Caissier.
30juin—3t

## ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION
—DU—
NORTHWESTERN
NATIONAL INSURANCE CO.
DE MILWAUKEE.
1er Janvier 1878.
CAPITAL EN CAISSE,
$600,000.

PLACEMENTS.

| | Valeur au pair. | Valeur sur place. |
|---|---|---|
| U. S. Registered 5's de 1881 | $110,000 00 | $115,775 00 |
| U. S. Registered 6's de 1881 | 70,000 00 | 74,550 00 |
| U.S. Registered 5.20's de 1867 | 17,000 00 | 17,912 00 |
| U.S. Registered 5.20's de 1865 | 25,000 00 | 25,697 00 |
| U. S. Registered Currency 6's | 100,000 00 | 120,000 00 |
| Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y, P. du C. div. 8's | 15,000 00 | 17,700 00 |
| Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y, Chi. div. 7's | 40,000 00 | 40,000 00 |
| Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's | 10,000 00 | 10,000 00 |
| Milwaukee water bonds, 7's | 150,000 00 | 165,000 00 |
| Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent | | 151,000 00 |
| (Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires). | | |
| Primes en voie de recouvrement | | 22,618 01 |
| Intérêt non encore dû | | 2,453 32 |
| Billets à recevoir | | 831 50 |
| Toutes les autres garanties et avantages | | 2,884 11 |
| En caisse et en banque | | 96,183 40 |
| | | $853,395 35 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital en caisse | $600,000 00 |
| Pertes non payées, réglées et non réglées | 17,045 2 |
| Toutes les autres réclamations contre la Compagnie | 4,720 35 |
| Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York | 150,317 59 |
| Surplus net | 81,311 66 |
| | $853,395 35 |

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,
Au No. 184 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède exact.
JAS. A. LAFITTE.

Signé, sous serment, pardevant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.
T. B. TREST, notaire.
Nlle-Orléans, 28 mai 1878. 4avril—3m

## Association catholique de secours POUR LES Victimes de la fièvre jaune à la Nlle-Orléans.

L'Association de St. Vincent de Paul de la Nlle-Orléans ayant notifié aux autorités ecclésiastiques qu'elle se trouve dans l'impossibilité, avec les ressources ordinaires qu'elle consacre à son œuvre de charité, de répondre aux demandes croissantes de secours par suite de la grande détresse qui résulte de l'épidémie régnante une Association catholique de secours dont la mission sera d'aider à la collection de fonds pour subvenir aux besoins du grand nombre de veuves et d'orphelins sans distinction de croyance et de couleur dépourvus de tout appui et qu'un épouvantable fléau laisse nécessairement à la charge d'une communauté appauvrie et d'asiles déjà trop pleins, a été formée à la suggestion du Très Rév. G. A. Rouxel, vicaire-général.

L'Association, en conséquence, adresse un appel urgent aux Très Rév. Archevêques et aux Rév. Evêques et membres du clergé, en ce pays et en d'autres pays, à toutes les organisations catholiques, à tous les catholiques individuellement et à toutes les personnes ayant des dispositions charitables, d'aider à cette bonne œuvre de secours, afin que l'Association puisse assister à temps le grand nombre de personnes indigentes ou souffrantes dans notre communauté à l'approche de l'hiver.

Toutes les contributions seront reçues avec reconnaissance et rendues publiques par la voie des journaux, et ces contributions devront être adressées au Très Rév. G. A. Rouxel, vicaire général de l'archidiocèse de la Nlle-Orléans, ou à l'un ou à l'autre des membres du comité exécutif dont les noms suivent:

| | |
|---|---|
| H. T. Lawler, | Thos. Layton, |
| J. B. Lafitte, | C. E. Girardey, |
| E. Conery, Sr., | John T. Moore, |
| J. T. Gibbons, | E. L. Carrière, |
| Jas. J. Tarleton, | Thos. Fitzwilliams, |
| Theo. Prudhomme, | W. B. Schmidt, |
| N. Burke, | E. D. White, |
| E. Miltenberger, | Henry Greubel, |
| C. Sporl, | W. B. Lancaster, |
| O. de Armas, | A. Robert, |
| G. Colligron. | Wm. H. Byrne. |

Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1878.

L'Association Catholique de secours pour les victimes de la fièvre jaune à la Nlle-Orléans est pleinement approuvée par moi et je nomme pour trésorier de cette association M. Thomas Layton, président de la Banque du Sud.

G. A. ROUXEL, Vicaire Général.
17sept—

## RAPPORT SEMI-ANNUEL DE L'ÉTAT DE LA Banque Nationale de l'Etat,

A la Nouvelle Orléans, à la clôture des affaires le samedi 29 juin 1878.

RESSOURCES:

| | | |
|---|---|---|
| Prêts et escomptes | 1,069,848 79 | |
| Bons des Etats-Unis | 50,000 00 | |
| Autres Bons et garanties | 9,377 50 | |
| Local de la Banque | 20,000 00 | |
| Autres propriétés Foncières | 50,000 00 | |
| Fonds d'amortissement portant cinq pour cent d'intérêt | 2,250 00 | |
| Autres ressources valeur au comptant | 147,179 85 | |
| Dû par des Banques et Banquiers | 309,638 86 | |
| Currency | 443,484 60 | |
| Espèces | 55,288 04 | |
| Chèques sur d'autres Banques | 426,204 41 | 924,977 05 |
| | | 2,583,272 07 |

PASSIF:

| | | |
|---|---|---|
| Capital réduit à | 425,000 00 | |
| Surplus | 85,000 00 | |
| Autres profits non partagés | 160,472 53 | |
| Montant en circulation | 45,000 00 | |
| Dividendes non payés (inclus les dividendes de 15 pour cent payables le 8 juillet 1878) | 72,582 97 | |
| Dû à des déposants | 1,671,447 69 | |
| Dû à des Banques et à des Banquiers | 123,468 88 | 1,794,916 57 |
| | | 2,583,272 07 |

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Exact—Témoins:
SAM'L H. KENNEDY, LOUIS A. WILTZ,
ALF. MOULTON, JNO. B. LAFITTE,
THOS. A. ADAMS, JULIUS VAIRIN,
PIERRE LANAUX,
DIRECTEURS.
20 juin—7t

## Douzième état de situation annuel —DU— FACTOR'S AND TRADERS' Insurance Company.

37......RUE CARONDELET......37

Nlle-Orléans, 21 mai 1878.

LES directeurs conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1878—savoir:

| | | |
|---|---|---|
| Primes de l'année— | | |
| Sur risques d'incendie | $312,704 38 | |
| Sur risques de rivières | 214,294 64 | |
| Sur risques de mer | 45,760 70 | $572,779 67 |
| En moins— | | |
| Primes non expirées le 30 avril 1878 | $85,533 00 | |
| Primes remboursées | 9,229 66 | 94,762 66 |
| Montant net des primes | | $478,017 01 |
| Pertes payées— | | |
| Sur risques de feu | $55,458 | |
| Sur risques de rivières | 128,641 36 | |
| Sur risques de mer | 26,550 00 | 210,649 5 |
| Réassurances | 32,271 99 | |
| Réfactions (rebates) | 14,017 32 | |
| Taxes d'Etat et de ville | 27,386 03 | |
| Bureau des assureurs de la Nlle-Orléans | 9,551 20 | |
| Dépenses générales brutes | 41,575 89 | |
| Profits et pertes | 24,060 56 | 359,512 42 |
| Balance | | $118,504 5 |
| Ajoutez—intérêt, escomptes et épargnes reçus | | 89,629 |
| | | $208,134 48 |
| A déduire—premier intérêt semi-annuel sur le capital, 5 pour cent, payé, et le second, 5 pour cent, échu | | 100,000 00 |
| Bénéfice net | | $108,134 48 |
| Réserve | | 32,536 55 |
| Balance à être partagée sur le montant net des primes | | 75,597 93 |

L'actif de la compagnie est comme suit:

| | |
|---|---|
| Encaisse | $240,921 36 |
| Comptes en voie de recouvrement | 87,091 50 |
| Effets à recevoir, en garantie | 402,131 07 |
| Effets à recevoir, pour primes | 37,993 1[illegible] |
| Actions de banques et autres actions | 308,100 16 |
| Bons de l'Etat et Bons de la ville | 195,104 73 |
| Bons des Etats-Unis | 12,625 00 |
| Bons du Masonic Grand Lodge | 8,000 00 |
| Bons de l'Odd Fellows' Hall Association | 5,000 00 |
| Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans | 2,500 00 |
| Propriétés foncières | 86,849 17 |
| Total | $1,288,316 14 |

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, pardevant moi, ce 22 mai 1878.
EDWARD IVY, notaire.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1878—ce qui fait DIX POUR CENT PAR AN sur le capital de la Compagnie ($1,000,000), et un DIVIDENDE AU COMPTANT de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($277,886 60) de leurs primes nettes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1878.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| John I. Noble, | B. F. Eshleman |
| John Chaffe, | Wm. C. Black |
| Richard Milliken, | Charles Chaffe |
| J. I. Warren, | L. C. Jurey |
| Samuel Friedlander, | Wm. Hartwell |
| A. A. Yates, | C. J. Leeds |
| B. M. Walmsley | A. T. Janin |
| A. H. May, | Joseph Bowling |
| T. Lytt. Lyon, | A. M. Bickham |
| Samuel H. Boyd | Henry Abraham |
| Joseph McElroy, | Louis Bush |
| William J. Behan, | A. Brittin |

22 mai—1m G. W. Senté


HAGAN'S

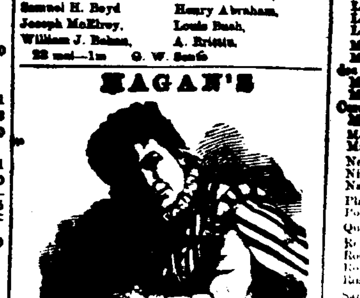

Magnolia Balm.
A FEW APPLICATIONS MAKE A
Pure Blooming Complexion.

It is Purely Vegetable, and its operation is seen and felt at once. It does away with the Flushed Appearance caused by Heat, Fatigue and Excitement. Removes all Blotches and Pimples, dispelling dark and unsightly spots. Drives away Tan, Freckles and Sunburn, and by its gentle but powerful influence mantles the faded cheek with

YOUTHFUL BLOOM AND BEAUTY.

Sold by all Druggists and Fancy Stores. Depot, 53 Park Place, New York.

VENTES A L'ENCAN,
PAR PLACIDE J. SPEAR.
Meubles! Meubles!

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur — [illegible] à 10 heures du matin, au No 155 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. Il sera vendu: Lits, [illegible], armoires, chaises, miroirs, sofas, toilettes [illegible] et autres objets dont l'énumération serait trop longue, et le tout en bon état.
Conditions: Comptant. 1oct—3t

ATTENTION!
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
27 nov 76—1 an


## CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

### CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer dans les centres du Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement et aux Chambres de Commerce de France des informations [illegible] et suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au Gouvernement français, aux Chambres de Commerce et aux négociants de France, toutes les informations qui leur seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de [illegible] Conseillers, dont un serait choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et y donnera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiront dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour son renouvellement:

Président: M. Victor Maignan.
1er Vice-Président: M. A. Carrière.
2e do: M. C. T. D[illegible].
3e do: M. Félix Limet.
4e do: M. Pierre [illegible].
Secrétaire-Trésorier: Mr F. La[illegible].

MEMBRES:

Messieurs: E. Allgever, Jos. Bayle, P. E. Brulatour, A. Coutin, L. Génard, [illegible].

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau au sujet des travaux de l'année qui se sera écoulée.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise au [illegible] du Président.

A sa première séance, le Bureau procèdera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers [illegible] de chaque mois, au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les travaux de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Fait à la Nouvelle Orléans, le 6 Janvier 1878.

ONT SIGNÉ:

Allgever, E., Négociant-Commissionnaire.
Albert, F., [illegible] en Chapellerie.
Aldige, P., Manufacturier.
Aldige, J., "
Bayle, Jos., Importateur.
Bercier, O., Négociant.
Berthin, J., Boucher.
Billiard, H., Libraire.
Bobet, A., Négociant en merrains
Boisonneau, P., Marchand-Tailleur.
Bois, O., Négociant.
Bonnet, A., Bijoutier.
Bouvier, N., Parfumeur.
Brière, Théo., Courtier de sucre.
Brière, P., Libraire.
Brulatour, P. E., Négociant-Importateur.
Bahn, Aug., Négociant-Commissionnaire.
Camors, J. B., Négociant-Commissionnaire.
Carrière, Antoine, "
Carrière, Olivier, "
Carrière, Emile L., "
Carrière, Charles J., "
Carrouché, A., Pharmacien-Droguiste.
Casentre, F., Marchand.
Charpaux, F., Magasin d'Instruments et Musique.
Coutin, A., Négociant-Commissionnaire.
Crabites, P., "
Couturie, Amédée, "
Chauvière, [illegible] Chapelier.
Chestermann, H., Importateur d'Articles de fantaisie.
Dagevet, A., Marchand de Nouveautés.
Damiens, H., Négociant.
David, Jos., Négociant-Commissionnaire.
Desca, J., Fabricant de Tabac.
Deschamp, E., Négociant.
Donnaud, A., Parfumerie.
Dubois, E., Négociant-Commissionnaire.
Dupasse, C. T., "
Delcroix, P., "
Delpit, A., Manufacturier de Tabac.
Estéban, Paul, Président de la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
Forrestier, E., Négociant Commissionnaire.
Fournier, E., Mécanicien-Horloger.
Fourton, C., Armurier.
Fourcade, St.-Cyr, Pharmacien-Droguiste.
Gas, René de, Négociant-Commissionnaire.
Godchaux, Léon, Fabricant d'Habillements.
Grand, L., Négociant, Agent de la Compagnie Générale Transatlantique.
Guédé, F., Négociant.
Guillemet, A., Comptable.
Jaubert, C., Marchandises Sèches en gros.
Jaufroid, F., Magasin de Mercerie en gros.
Laborde, F., Négociant.
Lecompte, Laurent, Négociant-Commissionnaire.
Leblanc, J., Marchand d'Habillements fabricant.
Limet, F., Réd. en chef, Propriétaire de l'Abeille.
Lafargue, L., Libraire.
Lalong, A. A., Négociant-Commissionnaire.
Labasse, E., Marchand d'Habillements.
Lagrange, E., Hermel de, Négociant.
Laplace, B., Pharmacien.
Lavois, J., Négociant.
Maignan, Victor, Négociant-Commissionnaire.
Maylie, Wm., Prés. de la Société de Bienfaisance des Bouchers.
Médal, L., Confiseur.
Merlin, J. E., Négociant en Cuirs et Articles de Cordonnerie.
Merlin, E., Négociant-Commissionnaire.
Masadé, M., "
Majeau, M., Pharmacien.
Neyrey, A., Marchand.
Nippert, V., Importation d'Articles de fantaisie.
Nadal, M. A., Négociant.
Plassan, S., Négociant-Commissionnaire.
Pouts, Pierre, "
Queyrouze, L., Négociant.
Ross, Jos. J., Confiseur.
Rochereau, A., Négociant-Commissionnaire.
Rouvier, C., Orfèvre.
Rose, Jules, Négociant-Importateur.
Sarrazin, J. P., Fabricant de Tabac.
Schwettzer, J., Libraire.
Spor, J. G., Liqueurs et Provisions.
Salomon, H., Négociant-Commissionnaire.
Schmidt, W. B., Importateur.
Tardos, Jules, Négociant-Commissionnaire.
Tujague, F., Importateur d'Articles de Modes.
Uter, L., Importateur de Glaces et Tableaux.
Vallon, L., Courtier de Change.
Verneuil, C., Prés. de la Société d'Assistance Mutuelle de Jefferson.
Vergnole, M., Négociant.
Vignes, J., Liqueurs et Provisions en gros.
Waltz, A., Négociant en Bière et Vin.
24 mars—


100 boucauts et demi-boucauts Epaules Fumées.
50 do do Plats Côtés.
40,000 livres Epaules Vertes.
150 tierçons Saindoux choix.
A vendre par
WALLACE FAIRCHILD & CO.
73 rue Magazine.
30 sept—3t